

Agent AFIS

FICHE METIER

"Circulation routière... circulation aérienne... la problématique n'est pas si éloignée : gestion et sécurité s'imposent. C'est effectivement le rôle du contrôleur aérien, lien incontournable entre le sol et le ciel, qui permet aux pilotes d'assurer leurs missions dans les meilleures conditions."

DESCRIPTIF

A mesure qu'il évolue dans le ciel, un avion traverse différents secteurs aériens. Il est placé sous la surveillance constante des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne qui prennent connaissance de son plan de vol (altitude, vitesse, position).

Avant d'autoriser un avion à rentrer dans son secteur aérien, le contrôleur aérien analyse le trafic à l'aide de radars et d'appareils de contrôle électroniques et informatiques.

Grâce à la liaison radio établie entre le sol et l'avion, le pilote confirme son niveau, sa vitesse. Il peut demander des renseignements sur la météorologie, l'état du terrain, l'activité des zones militaires. Le contrôleur aérien surveille l'atterrissage en fournissant au pilote des paramètres susceptibles de l'aider à se poser au sol.

Il détermine le moment de l'atterrissage en fonction de la circulation dans l'espace aérien de l'aéroport.

Il indique la piste à emprunter et suit les manœuvres à vue.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le métier de contrôleur aérien s'exerce dans les tours de contrôle sur des aéroports, dans des Centres Régionaux de Contrôle en métropole ou dans les DOM-TOM.

L'Ingénieur du Contrôle de la Navigation Aérienne (ICNA) est un fonctionnaire appartenant à la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) rattachée au Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement. Il n'est donc pas salarié de l'aéroport.

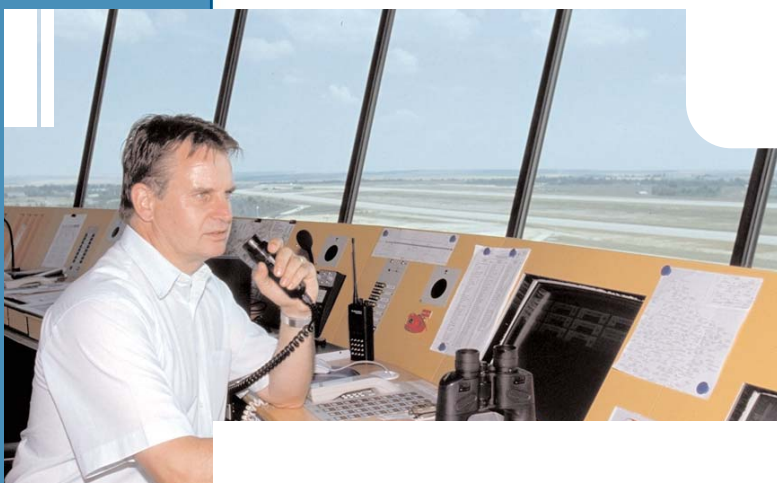
A noter que 40 % des effectifs travaillent dans les grands aéroports et 40 % dans les 5 grands centres régionaux de contrôle (Athis-Mons, Aix-en-Provence, Bordeaux, Brest, Reims).

Les contrôleurs aériens doivent être présents en permanence dans la tour de contrôle afin d'assurer un service 24h/24. Cette prestation implique un horaire régulier par vacation de 8 à 12 heures.

Il est donc possible d'intervenir la nuit, les dimanches et les jours fériés. Le nombre de vols traités quotidiennement varie d'un jour à l'autre. D'autres missions peuvent leur être confiées, à des postes d'encadrement, d'instruction, d'études ou de direction (directeur d'aérodrome).

FORMATION

ENAC



RECRUTEMENT

BAC + 5 : grands aéroports
BAC + 2 : petits aéroports